

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION D'UN JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles D.636-73 à D.636-81 ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ;
- Vu** l'arrêté du 20 juillet 2022 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury des délibérations des examens de la 1^{ère} année de formation en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, mention « Urgences », au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Le jury est présidé par **Madame le professeur Marie LAURENT**, PU-PH.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **M. Medhi TOUAT**, MCU-PH ;
- **Mme Irma BOURGEON GHITTORI**, cadre supérieur de santé CHU Henri-Mondor AP-HP ;
- **Mme Lise MANTISI**, IPA.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de sa présidente.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 octobre 2022.


Pr Bruno RIOU

Doyen de la faculté de médecine
Sorbonne Université